

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-1163

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 6^e jour du mois de février 2023, a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt 2023-1163 décrétant une dépense de 554 000 \$ et un emprunt de 554 000 \$ pour divers mandats de services professionnels

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 mars 2023.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 20 MARS 2023



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 8 h 30 et 12 h, le 20^e jour du mois de mars 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20^E JOUR DU MOIS DE MARS 2023.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint